



**FEDERATION DES
COMITES D'INTERETS
DE QUARTIERS DU XI^e**

Chez Mme Janin
47 vallon des eaux vives
13011 Marseille

Association reconnue d'utilité publique
Par affiliation à la Confédération

Monsieur le Préfet
Boulevard Preyral
13006 marseille

Copie à M Le Maire de Marseille
Copie à M Le Président de la métropole

Le 3 décembre 2017

Objet :

Lettre ouverte sur PPRiF

Monsieur le Préfet,

L'état, soucieux de la sécurité des habitants a souhaité prescrire le PPRiF et le promulguer avant fin décembre .

La concertation publique - enfin ce que vous appelez concertation publique, qui se caractérise plutôt par une information en sens unique- s'est déroulée sous couvert de la DDTM de janvier à fin mars mais peu d'habitants étaient au courant car seuls les CIQ plus au fait de ce type d'enquêtes et quelques promoteurs étaient par exemple à la réunion publique faite en mairie du 11-12.

L'enquête publique s'est déroulée du 30 octobre au 30 novembre.

Les textes sont respectés mais l'information des habitants NON !!

Il a été décidé de faire seulement dans le 11^{ème} arrondissement 3 demi-journée de rencontre du commissaire enquêteur alors que cette durée est la même pour tous les arrondissements (seuls les 6-8 et 7 sont ensemble)

Au vu de l'impact du PPRiF dans le 11^{ème} c'est une décision aberrante !!

La fédération des CIQ du 11^{ème} arrondissement a demandé une prolongation car dès la deuxième demi-journée nous avons compris que ça ne suffirait pas. La confédération des CIQ a relayé notre demande.. Mais bien sûr rien ne s'est passé..car ce n'était pas 8 jours avant la fin de l'enquête.

Mais même le commissaire enquêteur ne savait pas que c'était à lui que revenait cette possibilité de prolongation soit disant inscrite dans la loi !

Le commissaire enquêteur M Michel m'a dit le 30 novembre que c'était vous, M Le Préfet, qui décidiez ...Ou le tribunal administratif..

NOUS DEMANDONS L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE ENQUETE PUBLIQUE.

Ceci s'est déjà fait dans le cadre du PPRT arkéma.

Dans ce dossier complexe il faudrait que chaque secteur soit vu séparément ; les textes sont d'une complexité rare et les habitants pas aguerris sur ce fonctionnement.

Ils n'ont majoritairement pas compris l'impact de cette loi sur leur vie !!

Ce que nous comprenons c'est que par peur des incendies de l'été 2017, vous et les collectivités vous avez choisi « d'ouvrir le parapluie » plutôt que voir au cas par cas les travaux d'aménagement possibles car les collectivités : mairie, métropole ne se sentent pas concernées et ne répondent pas à nos demandes bien qu'elles soient chargées de la voirie et donc de l'élargissement des voies, du déplacement des poteaux s'ils gênent, de la création de zones de croisement ...

M le Prefet, dans ce dossier il y a coresponsabilité . Vous ne pouvez pas faire reposer les aménagements sur les seuls habitants, même au nom de la sécurité.

Nous assistons à l'inversement des normes : les habitants doivent pallier aux décennies de laisser faire sans règles (débroussaillage sur 100mètres pour les riverains ; installer, voir payer les hydrants ; agrandir les voies car elles sont trop étroites, créer des zones de croisement car elles n'existent pas ...).

Car nous sommes bien d'accord que nous vivons actuellement sur ces zones, que le PLU jusqu'à présent, autorisait des constructions avec des contraintes certes, mais les autorisait.

-Aujourd'hui si nous sommes en zone rouge nous devons débroussailler sur 100 mètres les terrains du conseil départemental et de la ville sur le parc national ou le Garlaban alors que ces zones n'ont jamais été entretenues !

-Dans un délai de 2 ans nous devons mettre un portail aux normes (bon ok)

-Nous devons faire des aménagements pour diminuer la puissance du feu et ceci dans la limite d'un montant de 10% de la valeur du bien et compte tenu des maisons ceci peut donc aller à 40000 euros ... Vous rendez-vous bien compte ???

-Si il arrivait un incendie et que notre maison soit détruite : une étude sera faite et la reconstruction sera possible si les hydrants ont été posés, si les voies ont été agrandies ; en clair si nous sommes en zone rouge, NOUS ne POURRONS PAS RECONSTRUIRE NOS MAISONS PUISQUE SINON NOUS NE SERIONS PAS EN ZONE ROUGE.

- Et comment pensez-vous que les compagnies d'assurance vont réagir ???

Vous ne pouvez clore cette enquête aujourd'hui, ou du moins vous devez en rouvrir une !

Vous devez donner le temps aux habitants de comprendre et de faire des propositions. Vous devez demander à la DDTM de réfléchir avec les habitants, les CIQ, les Fédérations de CIQ de faire des propositions au moins pour l'existant !!

Que les nouvelles constructions soient bloquées ... C'est une chose !

Mais là vous faites en quelque sorte du rétroactif !!!

Alors que c'est interdit par la loi !!

Ce texte part à la presse.

Nous ne nous laisserons pas faire.

Nous attendons que vous rouvriez le dialogue.

Myriam Janin

Présidente du Ciq de la Millière et de la fédération du 11^{ième} arrondissement

Tel 06 85 53 52 56